cid:storage_emulated_0__EmailTempImage_2_TempSignature_signature_image003_png_1614070327290

AGENCE GENERALE DES EQUIPEMENTS ET PRODUITS DE SANTE

7, rue du Fer à Moulin

75221 - PARIS CEDEX 05

Tél. : 01 43 37 95 96

# ACTE

# D’ENGAGEMENT

**Consultation N°24-53 IT**

Ce document comprend 4 pages

## A) PARTIE RESERVEE A L’ADMINISTRATION

- Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable issue de la consultation n°24-18 IT

- Objet : Maintenance du logiciel Progesa II version 9.8.1.2 et des évolutions complémentaires, acquisition de licences complémentaires et réalisation de prestations associées

- Client : AP-HP

- Code Fournisseur : 1007906

- Nom Fournisseur : MAK-SYSTEM FRANCE

- Marché n° :

Accord cadre *à bons de commande,* passé en application des articles R.2122-3.3°, R.2162-1 à 6 et R.2162-13 à 14 du nouveau code de la commande publique

- Signataire du marché : Directeur de l’AGEPS, ayant reçu délégation de signature du directeur général, par arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022

- Notifié le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## B) PARTIE RESERVEE AU PRESTATAIRE

Je soussigné, Fonction :

Agissant pour mon propre compte ou pour le compte de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

A dupliquer pour chaque membre du groupement

###### Mandataire du groupement solidaire / conjoint\* :

###### (\* rayer la mention inutile)

###### Dont le siège est :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopie :

Email  :

Immatriculée : - au SIRET sous le n° :

- au registre du commerce sous le n° :

- code d’activité économique APE :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières n°24-18 IT et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R.2142-3 à R.2142-4, R.2143-4, R.2143-5, R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-11 à R.2143-12 du nouveau code de la commande publique :

1. M’engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations désignées au marché, aux prix et conditions indiqués dans l’annexe financière jointe
2. Déclare que :

- Les prestations seront exécutées pour le compte de la société

- Les prix seront conformes aux dispositions du Cahier des Clauses Particulières

1. Demande que l’Administration se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

au nom de :

A dupliquer pour chaque membre du groupement

à la banque :

Compte n° : Code banque  :

Code Guichet : Code RIB :

1. Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société ou association pour laquelle j’interviens, que ladite société ou association ne tombe pas sous le coup de l’interdiction découlant des articles R.2142-3 à R.2142-4, R.2143-4, R.2143-5, R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-11 à R.2143-12 du nouveau code de la commande publique
2. Avance (articles R.2191-3 à R.2191-19 du nouveau code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON  OUI

(Cocher la case correspondante.)

6) Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée au Règlement de Consultation.

Fait en un seul original, à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Signature précédée de la mention “ Lu et approuvé ”et timbre commercial

## C) PARTIE RESERVEE A L’ADMINISTRATION

**Budget** : BUDGET GENERAL **Classe** : 6 et 2

**Numéro de nomenclature** :

**Imputation budgétaire** (*Cf. nomenclature budgétaire*) :

**Exercice** : 2025-2026-2027-2028

**Comptable assignataire des paiements** : Monsieur le Directeur Spécialisé des Finances Publiques pour l’Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Références de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-46 à R.2191-53 et R.2191-58 du nouveau code de la commande publique) : **Le Directeur de l’AGEPS**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement, pour la Maintenance du logiciel Progesa II version 9.8.1.2 et des évolutions complémentaires, acquisition de licences complémentaires et réalisation de prestations associées, offre de base sans montant minimum pour la durée ferme, et avec un montant maximum de Euros HT, soit Euros TTC (taux TVA=20%), pour le compte de l’Assistance Publique Hôpitaux de Paris, avec la société MAK-SYSTEM FRANCE, pour une durée de 12 mois (1 an) reconductible tacitement 3 fois un an, éventuellement résiliable sans indemnité à la seule initiative de l’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris à partir de 6 mois avant la fin du marché.

### Paris, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pour le Directeur général

et par délégation

Le Directeur de l’AGEPS

## D) REPARTITION DES PRESTATIONS ET DES PAIEMENTS ENTRE LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les contractants solidaires s’engagent financièrement pour la totalité des prestations visées au présent marché.

*Ou*

Les contractants conjoints précisent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’eux s’engage à réaliser :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Membre du Groupement* | *Prestations assurées* | *Montant\** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

\*Pour les accords-cadres et les accords-cadres à bons de commande, l’acte d’engagement peut n’indiquer que la répartition des prestations.

## F) CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

« Copie de l’original certifiée conforme à l’acte d’engagement délivrée en unique exemplaire pour être remise en cas de cession ou de nantissements des créances »

A , le

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur